

## Témoignage en filigrane : le *cocalero* bolivien face aux politiques antidrogues

Geneviève Cortes \*

Depuis les années quatre-vingt, la Bolivie est devenue le deuxième producteur de feuilles de coca et de pâte-base de cocaïne<sup>1</sup> après le Pérou. Selon le département d'État nord-américain, la Bolivie produit actuellement un quart de la production mondiale de feuilles de coca, ce qui représente 30% de l'offre mondiale de cocaïne [*Los Tiempos*, 2 mars 1997].

Les tendances récentes montrent que ce pays serait également devenu le deuxième pays exportateur de chlorhydrate de cocaïne. Durant la dernière décennie, les laboratoires de transformation de la feuille se sont multipliés dans le département de Santa Cruz, sur les hauteurs de Cochabamba et dans les quartiers d'El Alto de la Paz.

Par ailleurs, le réseau géographique du trafic bolivien n'est plus restreint à la Colombie. Il s'est élargi au Mexique, au Chili, au Brésil, mais également à Israël, à l'Europe de l'Est et à l'Afrique du Sud [*Dépêche internationale des drogues*, 58, août 1996].

La coca, matière première de la cocaïne, est désormais un véritable enjeu politique, socioéconomique et idéologique dépassant largement le cadre national. Elle est devenue un objet de chantage économique, une arme pour le développement et, surtout, la source de graves conflits sociaux.

Certes, les politiques antidrogues ont fait se multiplier les analyses chiffrées et les études d'évaluation. Elles tendent ainsi à rendre plus transparente l'économie de la coca-cocaïne en Bolivie. Mais, en même temps, leur utilisation exige la plus grande prudence, car il s'est instauré une véritable bataille idéologique entre, d'un côté, les États-Unis, de l'autre, le gouvernement bolivien et, pris en étau entre les deux, les producteurs de coca.

Depuis 1985, les gouvernements boliviens sous la pression des instances internationales, mais surtout des États-Unis, mènent une politique sévère de contrôle du trafic qui touche, en tout premier lieu, les planteurs de coca du Chapare,

---

\* Géographe, maître de conférence à l'université Paul-Valéry, Montpellier. Chercheur au Gral (Groupe de recherche sur l'Amérique latine, UMR CNRS 9959).

1 La pâte-base est le résultat de la première phase d'élaboration du chlorhydrate de cocaïne dont le principe consiste à fouler les feuilles de coca séchées, mélangées à divers produits chimiques (kérosène, acide, chaux).

principale zone de production illicite<sup>2</sup>. La lutte antidrogue s'organise autour de trois types d'action : la répression militaire, l'éradication de la coca et les programmes de développement alternatif. Depuis 1988, les plans d'éradication des cultures illégales sont devenus le nerf de la guerre antidrogue et leur efficacité, sous le contrôle vigilant des États-Unis, conditionne directement l'aide internationale au développement que reçoit la Bolivie. Il s'ensuit une militarisation croissante du Chapare et de violentes actions de répression contre les planteurs de coca.

Les *cocaleros* sont également la cible des programmes de développement alternatif financés par les fonds internationaux qui visent à les détourner vers des productions légales ou dites « alternatives ». C'est sous le gouvernement de V. P. Estenssoro (1985-1989) qu'ont été mis en place les premiers programmes d'intervention avec la signature, en juillet 1987, du Plan intégral de développement et de substitution de la culture de coca (PIDYS<sup>3</sup>). L'accord bilatéral signé entre la Bolivie et les États-Unis, en mai 1990, lie définitivement la coopération économique pour le développement alternatif aux politiques d'éradication.

Ainsi, les *cocaleros*, paysans appauvris des terres d'altitude, chômeurs des centres urbains, anciens mineurs licenciés partis trouver une chance de survie dans les terres du Chapare, ont été brutalement projetés sur la scène internationale. Depuis vingt ans, ils sont au cœur des enjeux, des négociations, des stratégies de lutte contre le trafic.

Jusqu'en 1990, Antonio C. faisait partie de ces milliers de Boliviens. Aujourd'hui âgé de 70 ans, cet *ex-cocalero* réside dans une petite communauté traditionnelle d'altitude de la région de Cochabamba, Pampa Churigua (*fig. 1*). Au cours d'une enquête que nous avons menée dans cette communauté, Antonio C. nous a livré, par bribes, l'itinéraire de sa vie<sup>4</sup>. En 1992, il n'était pas le seul à partir : 73 % des familles de son village avaient au moins un membre migrant dans le Chapare situé à cinq heures de piste<sup>5</sup>.

2 En Bolivie, la loi 1008 de juillet 1988 (loi sur le régime de la coca et des substances soumises à contrôle) fixe le cadre juridique des politiques d'intervention contre le trafic de drogue. Elle reconnaît la légitimité de l'usage traditionnel de la coca et autorise une superficie légale de l'ordre de 12 000 hectares sur le territoire national (localisée essentiellement dans les Yungas de La Paz). Au-delà de ce seuil, la production excédentaire est considérée comme étant illégale, car destinée à l'élaboration de pâte-base et de chlorhydrate de cocaïne. Le Chapare, province préamazonienne du département de Cochabamba, est le domaine de cette production illicite.

3 En réalité, les premiers accords de coopération entre les États-Unis et la Bolivie datent des années cinquante. Un premier projet pilote est lancé en 1974, puis prolongé jusqu'en 1980. De là est né le projet de développement Chapare-Yungas (PRODES). La législation fut révisée en 1976, établissant un « Plan de développement intégral » pour le Chapare, mais interrompu avec le coup d'État en juillet 1980 de García Meza.

4 Pampa Churigua, où nous avons séjourné pendant plus d'un an (de décembre 1991 à mars 1993) est une communauté traditionnelle d'altitude (3 200 mètres), située à une trentaine de kilomètres de la ville de Cochabamba. Des enquêtes socioéconomiques et une série d'entretiens ont été menées auprès de migrants temporaires au Chapare vivant, en partie, de la production de coca (celle-ci fournit près de 40 % des revenus familiaux). Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre d'un travail plus large de thèse de doctorat, *Les Migrations : survie et mutations des sociétés paysannes andines. Deux exemples dans le Valle Alto de Cochabamba* (Bolivie). Le témoignage rapporté ici ne figure que partiellement dans cet ouvrage. Après traduction (du quechua à l'espagnol, puis au français), nous le restituons volontairement dans un langage courant de façon à ne pas trahir les propos recueillis.

5 Parmi les migrants de la communauté, 56 % sont des « colons », c'est-à-dire des paysans qui ont des terres dans le Chapare et qui se consacrent à la production illicite de coca. Les autres partent travailler temporairement comme salariés agricoles dans les plantations de riz et de coca.

Pendant quinze ans, comme beaucoup, Antonio C. a vécu de la coca. Assez d'années pour avoir des choses à dire. Aujourd'hui, il est trop vieux, il ne part plus. Ses enfants ont pris la relève. À la date de l'enquête, l'un d'entre eux était en prison depuis plus d'un an.

### Partir en quête de terres...

Parallèlement au démantèlement des *haciendas* et à la répartition des terres, l'un des principaux défis de la réforme agraire de 1953 fut la conquête de l'Orient afin de favoriser le développement d'une agriculture tropicale d'exportation (coton, canne à sucre, soja...). À partir des années soixante, le gouvernement bolivien se dote d'un Institut national de colonisation chargé de la distribution des terres dans les régions basses du pays (*fig. 1*). La colonisation dirigée, qui a surtout favorisé la grande propriété foncière, l'entreprise agricole capitaliste et l'élevage extensif, s'est accompagnée de la migration spontanée d'une paysannerie appauvrie des hautes terres menant à une redistribution spatiale de la population bolivienne [Maletta, 1980]. Les premières phases de peuplement du Chapare tropical s'inscrivent dans ce contexte.

« Je suis parti pour la première fois dans le Chapare en 1973, raconte Antonio C. Je crois que j'avais 44 ans. À cette époque, j'avais déjà mes quatre enfants dont l'aîné avait 24 ans. On vivait ici, à Pampa Churigua, avec ma femme. Elle s'occupait des bêtes avec mes deux filles. Moi, avec mes deux fils, je m'occupais des terres. On vivait de l'élevage, du blé et de la pomme de terre. Mais cela ne suffisait pas. Ici, les gens ont toujours été très pauvres et maltraités. Avant la réforme agraire, il y avait deux patrons dans la communauté. Nous devions travailler sur les terres qu'ils nous avaient prises. De la récolte de pommes de terre, nous gardions seulement un sillon sur huit, le reste était pour le patron.

En 1953, quand on a su que les paysans des vallées avaient expulsé les patrons et qu'ils avaient déclaré la réforme agraire, on a commencé à se révolter. Un jour, on a décidé de ne plus aller aux champs. On s'est tous enfuis dans les collines où on est restés cachés une semaine. Les patrons ont fait monter la police. Alors, on est descendus avec des pioches, des bâtons, des faucilles. Eux avaient des fusils. Il y a eu trois morts dont deux paysans de la communauté, et beaucoup de blessés. À partir de ce jour, le patron a quitté la communauté et on a pu récupérer nos terres. Plus jamais, on ne travaillera pour les patrons. Mieux vaut mourir.

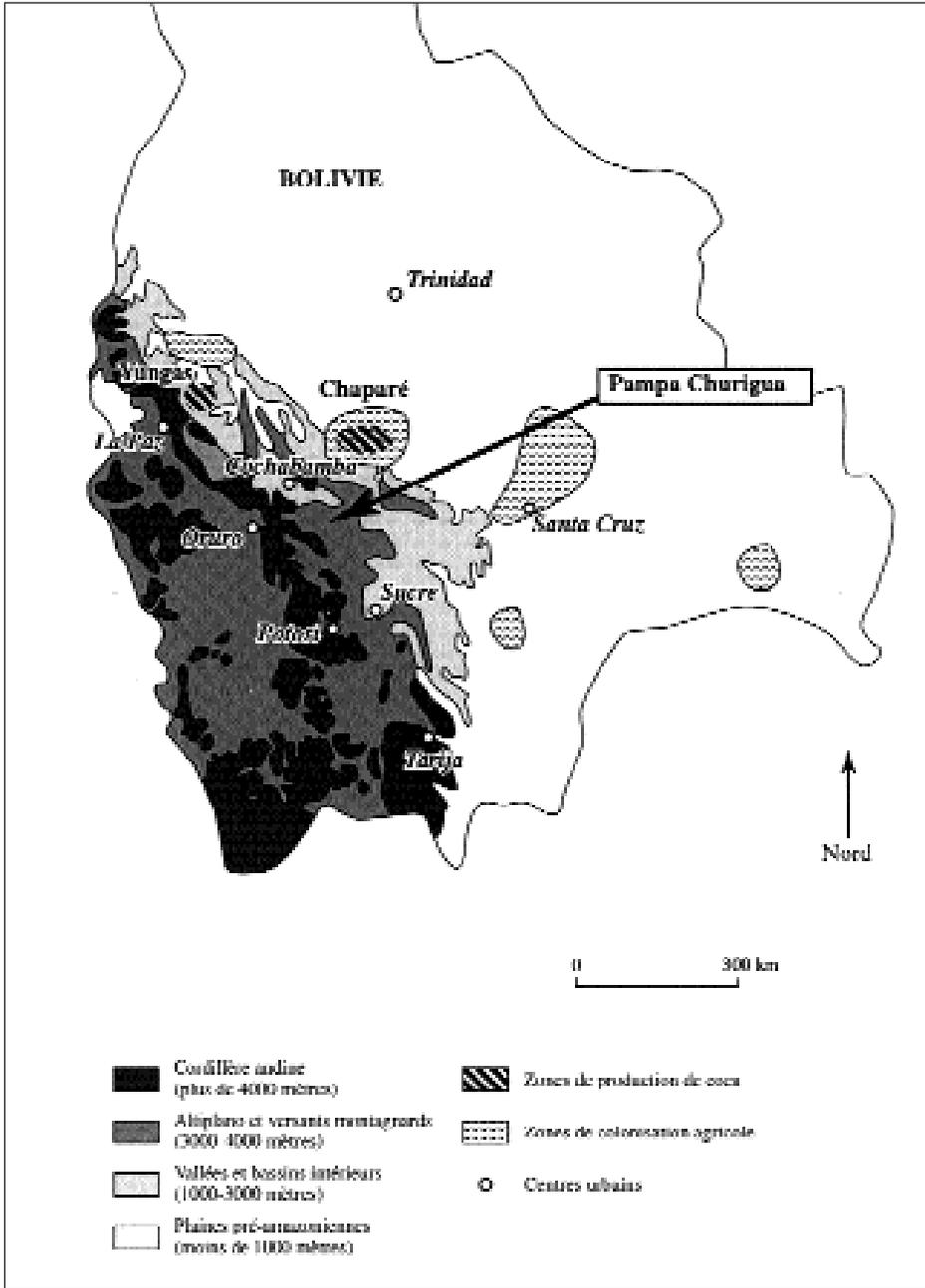
En 1955, toutes nos terres nous ont été rendues. Mais même avec la réforme agraire, les gens de la communauté manquent de terres et d'eau, car seuls les *pifaleros*<sup>6</sup> qui étaient mariés ont eu le droit de récupérer des terres. Moi j'ai eu un peu plus de trois hectares. Mais beaucoup de jeunes célibataires au moment de la redistribution n'ont rien reçu. Aujourd'hui, ils ont à peine un hectare pour faire vivre leur famille<sup>7</sup>. Quand les gens du gouvernement ont dit qu'on donnait de bonnes terres dans le Chapare, beaucoup sont partis. Moi, en 1972, j'ai reçu un lot de dix hectares à Ivirgazama contre un quota d'une valeur actuelle de 200 boliviens (soit environ 350 francs). »

Ainsi, les paysans de Pampa Churigua font partie de ces milliers d'émigrants en quête de terres qui ont peuplé le Chapare bien avant le boom de la coca :

6 Les *pifaleros* sont les paysans qui travaillaient gratuitement dans les *haciendas* avant la réforme agraire.

7 Selon le recensement agricole que nous avons effectué en 1992 dans la communauté, la superficie moyenne de la propriété familiale était de 2,3 hectares. Cependant, 60% des familles avaient moins de 2,5 hectares (soit 42% de la totalité des terres de la communauté) et seulement 7% des familles avaient plus de 4 hectares.

Figure 1 – Carte de localisation



53,8% des résidents de cette région se sont installés à l'occasion des politiques de colonisation dirigée, c'est-à-dire avant 1975 [Perez, 1992].

Contrairement aux autres zones de colonisation agricole où dominent aujourd'hui le latifundium et une agriculture d'exportation à grande échelle, le Chapare a vu se développer, dès le début, une petite agriculture familiale cherchant à combiner des productions de subsistance (riz, manioc, banane plantain...) et des cultures commerciales (sucre, café...) <sup>8</sup>. Cependant, l'insuffisance des crédits de l'État, le manque d'appui technique et d'infrastructures, les problèmes de commercialisation de la production, l'isolement, les difficultés d'adaptation à un milieu insalubre et la précarité des conditions d'existence ont contraint un bon nombre de colons à repartir vers leur village d'origine en laissant leurs terres en friche.

« Quand je suis parti dans le Chapare, je croyais qu'on allait pouvoir en vivre. Ils disaient que la terre était riche et qu'on pourrait cultiver du riz, des fruits, du sucre. Dans la communauté, on ne faisait que du blé et de la pomme de terre. Au début, je partais avec mon fils aîné pour défricher mes terres.

Mais au bout d'un an, on avait réussi à planter seulement un hectare de maïs, de riz et un peu de coca pour la famille. C'était beaucoup de travail, les trajets étaient longs, la chaleur et l'humidité étaient intenable. Mon fils est tombé malade. Pendant quatre ans, je suis parti tout seul lorsque les récoltes étaient terminées à Pampa Churigua. Je ramenaï du riz et un peu de coca pour ma famille, mais je ne vendais rien. J'ai donc pratiquement abandonné mes terres du Chapare. Jusqu'en 1979, je n'y suis plus retourné. »

### L'expansion du trafic

Face aux difficultés d'adaptation et aux contraintes de production, la colonisation agricole du Chapare a été très vite court-circuitée par le « boom de la coca », produit facile à cultiver mais surtout plus rentable que toute autre production licite. L'augmentation vertigineuse de la demande aux États-Unis et, comme dans les autres pays andins, la crise économique, politique et sociale des années quatre-vingt ont entraîné la spécialisation de la région comme fournisseur de coca et de sulfate de cocaïne [Laserna, 1995]. Le déficit de l'État, une inflation record (23 000 % en 1985), la généralisation du sous-emploi, la chute des revenus <sup>9</sup> ainsi que la crise de l'industrie minière qui a provoqué le licenciement de plus de 30 000 mineurs en 1985 sont autant de facteurs qui ont contribué à l'expansion de la production de coca et du trafic de cocaïne [Clawson, Rensselaer, 1996].

Ainsi, sous le gouvernement militaire du général Banzer (1971-1978), la production de feuilles est passée de 6 800 tonnes en 1971 à 16 817 tonnes en 1977. À partir de 1980, les superficies de coca ont brutalement augmenté pour atteindre près de 60 000 hectares en 1986 [SUBDESAL-MACA, 1990]. Entre 1976 et 1992, le Chapare a connu le plus fort taux de croissance démographique

8 Dans les zones de colonisation des plaines orientales, la majeure partie des terres cultivables se trouvent aux mains de grands propriétaires terriens possédant en moyenne 700 hectares, mais parfois plus de 2 000 hectares [Urioste, 1992]. Dans le Chapare, 61% des exploitants ont entre 5 et 20 hectares et seulement 8% au-delà (ce qui représente 20% des terres cultivables). La taille de la propriété est toutefois incomparable à celle des vallées de Cochabamba où 63% des exploitants agricoles disposent de moins de 2 hectares, et 40% de moins d'un hectare [Caro *et alii*, 1992].

9 Selon les données de la Banque mondiale, la chute du revenu par habitant fut de 40% entre 1975 et 1985 (il est passé de 980 dollars à 570 dollars).

des provinces du département de Cochabamba, y compris celles incluant les principaux centres urbains<sup>10</sup>. La migration vers le Chapare a ainsi contribué pour 21,3 % à l'accroissement démographique du département [INE, 1993].

« Quand les gens ont commencé à planter de la coca pour la vendre aux trafiquants, je n'allais déjà plus dans le Chapare. À partir de 1978, ceux de la communauté ont commencé à partir, même ceux qui n'avaient pas de terres là-bas. Mes fils sont repartis défricher nos terres d'Ivirgazama. Ils ont planté un hectare de riz, puis un peu plus de deux hectares de coca. Ils ne revenaient à Pampa Churigua que pour les récoltes. Parallèlement, ils ont commencé à aller à la pisa de coca. Pour une nuit de travail, on les payait quatre fois plus que pour une journée de récolte de riz. C'était beaucoup mieux que d'être *mit'iris* ou *zepes*<sup>11</sup>.

En 1982, ma femme et moi, nous sommes partis nous installer dans le Chapare avec mes fils qui avaient commencé à construire une maison. On a laissé nos terres de Pampa Churigua. J'y allais seulement de temps en temps pour y planter un peu de pommes de terre et de blé. Ici, beaucoup de gens ont fait pareil. À cette époque, Pampa Churigua était quasi désert, sauf en période de récolte. Seules quelques femmes et les vieux restaient toute l'année.

Certaines familles ont même vendu leurs bœufs pour acheter un peu de terres et construire une maison dans le Chapare. La coca se vendait très bien et la terre était devenue chère. Moi-même, j'ai pu vendre deux hectares du lot que j'avais reçu de la colonisation pour une somme de 600 boliviens.

On a vécu comme ça, de la vente de la coca, pendant plus de cinq ans. On avait un bon revenu, quatre ou cinq fois plus que ce que l'on gagnait auparavant à Pampa Churigua. Toute la famille travaillait sur nos terres. J'allais de temps en temps fouler la coca pour aider mon fils qui voulait acheter une petite camionnette. Mais je n'aimais pas y aller. Il fallait se cacher, s'enfoncer dans la forêt, travailler toute la nuit, pieds nus dans la fosse. Les acides nous brûlaient les pieds. »

## La militarisation du Chapare

Une évidente confusion existe entre la cocaïne et la coca, remettant ainsi en question l'usage traditionnel de celle-ci dans les sociétés andines<sup>12</sup>. Très tôt, la législation internationale a condamné la feuille de coca au même titre que les autres drogues (Convention unique de l'ONU de 1961, puis de 1972) justifiant ainsi la mise en place de politiques de lutte contre le trafic dans les pays producteurs et, surtout, l'intervention nord-américaine en Bolivie.

La première « intrusion » de l'armée nord-américaine dans le Chapare, provoquant de fortes vagues de protestations, date de 1986. Elle marque le début de la répression et de la militarisation progressive de la région, dès lors contrôlée par les agents américains de la DEA (Drug Enforcement Agency) et par les forces de police spécialisées boliviennes, les unités mobiles de patrouilles rurales (Umopar).

10 Sur cette période, son rythme d'expansion démographique a été de l'ordre de 4,7 % annuel contre 1,9 entre 1950 et 1976. La province de Cercado par exemple, où est localisée la ville de Cochabamba, a connu un taux annuel de croissance de 4,14 %, la province de Quillacollo de 4,08 % [INE, 1993].

11 La pisa de coca est la première étape de l'élaboration de la cocaïne qui consiste à fouler les feuilles de coca dans les fosses de macération. En 1992, le salaire d'une nuit était de 20 à 30 boliviens (30 à 50 francs) tandis qu'une journée de récolte de riz dans le Chapare était payée entre 5 et 7 boliviens. Les *mit'iris* sont ceux qui récoltent la feuille de coca. Leur salaire obéit directement aux fluctuations du prix de vente de la feuille (en 1992, leur salaire journalier était de 12 boliviens en moyenne). Les *zepes* sont ceux qui transportent sur le dos les ballots de coca jusqu'aux laboratoires de pâte-base.

12 La croyance en l'origine divine de la coca, son association avec les rituels religieux, son pouvoir médical et énergétique, le rôle qu'elle tient dans les relations sociales interfamiliales sont des éléments persistants de la culture andine actuelle [voir à ce sujet Carter, Mamani, 1986].

« Trois ans après mon installation dans le Chapare, ils ont commencé à vouloir nous empêcher de cultiver la coca. Des envoyés du gouvernement et des “gringos” venaient dans le Chapare pour nous dire que des gens mouraient à cause de nous. Mais ils venaient surtout pour nous interroger. Nous, on connaissait les endroits exacts où on foulait la coca et ceux qui fabriquaient la pâte-base. Un de mes neveux, à qui je vendais ma récolte, le faisait. Un jour, nous avons été pris en train de fouler la coca. Nous étions huit personnes. J’ai fait six mois de prison, heureusement mon neveu a payé pour que je sorte. Mais ma femme a commencé à avoir peur de la police et des Américains. En 1989, elle a voulu qu’on reparte vivre dans notre village. »

Depuis lors, la lutte antidrogue en Bolivie est gérée par les Forces spéciales de lutte contre le narcotrafic (FELCN) dont la stratégie est la recherche du flagrant délit, suivie de saisies et d’opérations de type militaire. Mais les Nord-Américains restent omniprésents avec 45 officiers de la DEA et un nombre inconnu de membres de la CIA. Ils proposent des primes mensuelles aux membres de la FELCN et aux procureurs chargés des enquêtes, tandis qu’ils financent les frais des opérations d’intervention. Ces dernières années, la « militarisation » du Chapare n’a fait que s’accroître avec la création d’une unité militaire d’intervention, le CIOS (Centre d’instruction d’opérations dans la forêt). Depuis mars 1997, les Forces armées boliviennes qui, jusqu’à présent, ne collaboraient que logiquement avec la FELCN, participent activement à la lutte contre le trafic, comme le préconisaient depuis longtemps les États-Unis [*Los Tiempos*, 23 mars 1997].

## Il faut arracher la coca

Sous la pression américaine, les opérations militaires se sont doublées d’un plan d’éradication de la coca. En juillet 1988, la loi sur le régime de la coca et des substances soumises à contrôle (loi 1008) fixe les seuils de la production excédentaire illicite destinée au trafic. Les autorités boliviennes concluent à l’existence de 70 000 hectares de coca dans le pays en 1987, dont 80 % destinés à l’élaboration de cocaïne et 20 % à la consommation traditionnelle. Les plans d’intervention prévoyaient donc initialement l’éradication d’une superficie totale de 50 000 hectares de coca au rythme minimum de 5 000 hectares par an. Les paysans acceptant l’éradication reçoivent en compensation 2 000 dollars par hectare arraché, dont 350 dollars versés par l’USAID (United States Agency for International Development <sup>13</sup>).

Face aux menaces de répression et d’éradication, les producteurs de coca se sont organisés. Forts d’une longue tradition de lutte sociale et syndicale depuis la révolution nationale de 1952, ils se sont groupés en centrales syndicales et, à un niveau supérieur, en fédérations. Actuellement, les syndicats du Chapare groupés autour d’Evo Morales, véritable figure charismatique, constituent un vigoureux front de résistance face aux mesures d’éradication <sup>14</sup>.

13 C’est toujours la politique en vigueur. Le montant de la compensation s’élève actuellement à 2 500 dollars par hectare de coca arraché [*Los Tiempos*, 29 janvier 1997].

14 En 1990, tandis que l’on estimait la population du Chapare à 200 000-250 000 personnes, les cinq principaux syndicats de cette région regroupaient 37 193 membres [Clawson, Rensselaer, 1996]. La lutte des producteurs de coca est également appuyée par la COB (Centrale ouvrière bolivienne) qui a trouvé là un nouveau terrain de lutte depuis la fermeture des mines.

Mais, dès 1987, un certain nombre de *cocaleros* ont été contraints d'accepter les propositions du gouvernement. Le marché étant saturé, les producteurs ont été confrontés à la baisse constante des prix de vente de la coca et donc de leur niveau de revenu (le prix de 100 livres de coca est passé de 71 dollars en 1987 à 45 dollars en 1991). En 1989, l'offensive contre le cartel de Medellín en Colombie, faisant chuter les prix de la coca de 60%, a entraîné une éradication record de 7 919 hectares l'année suivante<sup>15</sup>.

« Maintenant je ne pars presque plus dans le Chapare, ou seulement quelques jours de temps en temps. En 1990, lorsque la coca ne se vendait plus à bon prix, j'ai fait éradiquer un hectare et demi contre 3 000 dollars. Je me suis mis à dos le syndicat et certaines personnes de la communauté m'ont accusé de les avoir trahies. L'une d'elle a même saccagé mes terres pour ça. Mais avec l'argent de l'éradication, j'ai pu vivre pendant deux ans dans mon village. Maintenant, je n'ai plus rien. J'ai encore un peu de coca dans le Chapare, le demi-hectare que je n'ai pas fait éradiquer. Cela me fait un peu d'argent<sup>16</sup>. Le problème avec la coca, c'est qu'on ne peut pas prévoir son prix de vente d'une récolte à l'autre. C'est une question de chance. Tout dépend des acheteurs. »

La commercialisation de la production est la contrainte majeure pour les colons du Chapare. La localisation des marchés et les temps de transport sont des facteurs très limitants, non seulement pour les produits licites très altérables comme les fruits (citrons, papayes, avocats, bananes...), mais également pour la coca. Les parcelles d'exploitation, qui doivent rester à l'abri des regards, sont généralement en retrait des rares voies de communication. Ceux qui ont la chance d'être à proximité des foires locales du Chapare vont vendre directement leur production et échappent ainsi au monopole des intermédiaires transporteurs qui viennent collecter la coca sur les lieux mêmes de production. Ces agents intermédiaires (les *rescatadores* ou *ch'akas*) prélèvent 80% de la production illicite du Chapare. Chaque transporteur a un itinéraire précis et dessert un nombre déterminé de producteurs [Pizarro, 1991]. Ainsi, les producteurs de coca restent très dépendants de la stratégie des intermédiaires qui contrôlent entièrement le commerce et le transport de la feuille de coca à l'échelle régionale<sup>17</sup>. Maillon essentiel dans la chaîne du trafic, les *ch'akas* ont un pouvoir d'influence et de pression considérable sur les syndicats et les producteurs de coca.

### Le bilan « zéro » de l'éradication

Face aux exigences nord-américaines d'un côté et aux revendications des producteurs de coca de l'autre, le gouvernement du président G. Sánchez de Lozada

15 On sait peu de choses sur les éléments qui conditionnent la variation très fluctuante des prix de la coca. Le seul facteur qui semble vraiment déterminant est l'impact des politiques antidrogues qui frappent directement les narcotrafiquants collecteurs de la feuille. Mais les effets sur les prix de la coca sont à court terme, car les narcotrafiquants se réorganisent très vite pour relancer le marché en exportant vers d'autres pays. Ainsi, les prix ont connu une remontée constante pour se stabiliser à partir de 1994.

16 Avec un demi-hectare de coca en production dans le Chapare, cette famille a eu un revenu annuel de 600 dollars en 1992 dont 60% fournis par la vente de coca et le reste par les produits de l'exploitation.

17 Certains gèrent également l'embauche des jeunes migrants qui transportent les ballots de coca jusqu'aux laboratoires de pâte-base et vont même jusqu'à contrôler la pisa de coca.

(août 1993-août 1997), « faute d'avoir élaboré une politique cohérente, se trouve dans une position extrêmement vulnérable » [Laserna, 1998], le conduisant à prendre des mesures conjoncturelles et contradictoires. Certes, dès son investiture, le président G. Sánchez de Lozada reprenait formellement les mêmes positions que ses prédécesseurs, V. Paz Estenssorro (1985-1989) et J. Paz Zamora (1989-1993), qui avaient impulsé un consensus national pour défendre la coca (« la coca n'est pas la cocaïne ») et qui avaient acquis un certain pouvoir de négociation en faveur des thèses développementalistes (« la coca en échange du développement <sup>18</sup> »). Ainsi, au début du mandat de G. Sánchez de Lozada, les surfaces éradiquées ont connu une chute nette : seulement 2 241 hectares en 1993 et 932 hectares en 1994.

Mais fin 1994, le gouvernement bolivien durcit sa politique et ses actions prennent une nouvelle orientation. Les programmes d'éradication deviennent plus ambitieux puisque les autorités se fixent « l'option zéro », à savoir l'éradication totale de la coca illégale dans un délai de dix ans. Ce revirement s'explique par les pressions du gouvernement nord-américain qui, fin 1994, lance un ultimatum à la Bolivie en la menaçant de « non-certification <sup>19</sup> ». Début 1996, il annonce la suspension pure et simple de son aide financière à la Bolivie, et en particulier la cessation du paiement des indemnités compensatrices de l'éradication. Le gouvernement bolivien cède : au cours de l'année 1995, 5 493 hectares sont éradiqués et 7 500 hectares en 1996 <sup>20</sup>. Au regard de ces « bons résultats », les Nord-Américains renouvellent leurs financements et leur aide à la balance des paiements [*Bulletin international du CEDIB*, 4, 1<sup>er</sup>-7 février 1996]. La Bolivie obtient la « certification » pour 1996 et 1997.

Pourtant, le bilan de ces huit dernières années montre que les mesures d'éradication n'ont pas entraîné une baisse de la superficie de coca illégalement cultivée. Sur ce point, plusieurs sources convergent. Selon les travaux de l'USAID-Bolivie (« La sous-économie du circuit coca-cocaïne en Bolivie », mai 1996), la superficie de coca illégale dans le Chapare estimée à 33 700 hectares en 1995 était équivalente à celle de 1988. Selon une étude du CERES de Cochabamba (Centro de Estudio de la Realidad Economica y Social) datant de 1996, 62 % des colons du Chapare avaient deux hectares de coca en 1991. En 1996, la proportion atteint 72 % <sup>21</sup>.

---

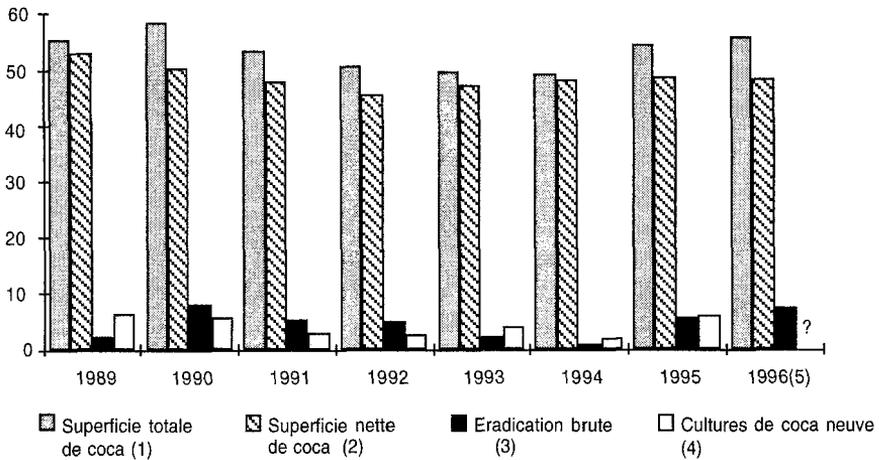
18 Lors de sa candidature, G. Sánchez de Lozada exprime ses positions concernant la question de la coca dans le « Plan de todos » (Plan pour tous). En accord avec la tradition nationaliste bolivienne contre l'ingérence des États-Unis, le plan revendiquait une reconnaissance de l'usage traditionnel de la coca, une remise en question de son statut juridique international, la nécessité de la légalisation de son commerce. Le plan proposait également que la coopération internationale ne soit plus conditionnée à l'éradication, et surtout que la lutte antidrogue mette moins « l'accent sur l'interdiction et la militarisation » [Laserna, *op. cit.*].

19 Depuis 1994, la « certification » a officialisé la pression des États-Unis sur les pays producteurs et exportateurs de cocaïne. Les financements nord-américains dépendent désormais de ce « certificat de bonne conduite » délivré (ou non) chaque année à chacun des pays.

20 Le durcissement de la politique antidrogue, qui s'est traduit par une vague d'arrestations des dirigeants syndicaux, a coïncidé avec l'instauration de l'état de siège d'avril à octobre 1995. De 1994 à 1996, le nombre de fabriques de chlorhydrate de cocaïne détruites a augmenté de 90 %, celui des puits de macération de 70 % et le nombre de personnes arrêtées de 200 % [rapport de la FELCN, 1996].

21 Roberto Laserna, « Veinte juicios y prejuicios sobre el tema de la coca-cocaina » [*Los Tiempos*, 26 mars 1997].

Figure 2 – Évolution des cultures de coca en Bolivie, 1989-1996 (en milliers d'hectares)



Sources : USAID-Bolivie [1995]; DIRECO [1996]; Rapport de « certification » nord-américain [1996].  
 (1) Données de l'USAID-Bolivie de 1989 à 1995, données du rapport de « certification » nord-américain pour l'année 1996.

(2) Informations aérophotogrammétriques américaines.

(3) Selon les données du DIRECO qui incluent la coca « neuve » éradiquée.

(4) Différence entre la superficie totale de coca et la superficie nette de coca cultivée l'année précédente.

(5) Données de la DIRECO concernant les surfaces éradiquées et du Rapport de « certification » du département nord-américain concernant les surfaces de coca.

Les données nord-américaines fournies par l'International Narcotrafic Control Strategy Report (INCSR) inversent légèrement le rapport (les superficies auraient augmenté de 100 hectares<sup>22</sup>).

La stagnation des surfaces cultivées tient à deux raisons essentielles. Premièrement, on l'a vu, les objectifs d'éradication fixés initialement (entre 5 000 et 8 000 hectares par an) n'ont pas été atteints, en particulier dans les premières années du programme et sur la période 1991-1994<sup>23</sup>. Deuxièmement, l'éradication a été neutralisée par les nouvelles plantations qui, en 1995, représentaient 62% du total des superficies cultivées de coca dans le pays.

« En 1990, après avoir fait arracher une partie de leur coca, beaucoup de gens de la communauté sont revenus vivre ici et ont recommencé à cultiver toutes leurs terres. Mais ils continuent d'aller dans le Chapare, surtout les hommes. Ils vont récolter leur riz et la

22 Le problème des surfaces replantées est devenu un des principaux enjeux polémiques entre les gouvernements bolivien et nord-américain qui se livrent une véritable bataille de chiffres. Les données fournies par le rapport de « certification » américain sont contestées par le gouvernement bolivien qui prétend que l'éradication nette a été positive. Il nie également le fait qu'il y aurait 2 400 hectares de coca illégaux dans les Yungas [*Los Tiempos*, 4 mars 1997]. Les accords de financement de la CEE et de la France (suite au voyage de Jacques Chirac en mars 1997), destinés en partie au cadastrage du Chapare, seraient censés mettre un terme à la polémique boliviano-américaine [*Los Tiempos*, 11 mars 1997].

23 Selon un rapport du département d'État américain, en 1991 seulement 36% des surfaces prévues ont été arrachées. La proportion atteint 47% en 1992 [*Report of Department of American State*, 1993].

coca qui leur reste. Et tous replantent en prévision des prix qui remonteront. Beaucoup de gens de la communauté, avec l'argent de l'éradication, ont même racheté de nouvelles parcelles dans d'autres colonies du Chapare. » [Clawson, Rensselaer, 1996 : 216.]

Les nouveaux plants se sont multipliés, non seulement dans le Chapare, mais également dans les Yungas de La Paz qui, jusque-là, étaient épargnées par la production illégale (1 331 hectares y auraient été plantés entre 1993 et 1995). De même, selon le gouvernement bolivien, les colons auraient « envahi » les terres du parc naturel d'Isidoro Sicure où il existerait désormais 6 000 hectares de coca illégale [*Los Tiempos*, 29 janvier 1997].

Ainsi, si l'on dresse un bilan de l'éradication sur la période 1989-1995 à partir des données de la DIRECO (Dirección Nacional de Reconversión Agrícola) et de l'USAID, les surfaces cultivées n'ont baissé que de 300 hectares (*fig. 2*).

### Trouver des substituts à la coca...

Le dernier volet des politiques antidrogues appliquées en Bolivie est le Programme de développement alternatif dont l'objectif est la substitution de la culture de coca.

La signature du Plan intégral de développement et de substitution de la culture de coca en 1987 marque le début de l'assaut des programmes de coopération internationale en Bolivie.

Avec l'appui financier des États-Unis (USAID) et du Fonds des Nations unies de lutte contre l'abus des drogues (FNULAD), plusieurs projets de substitution ont été lancés par le gouvernement bolivien doté d'un Secrétariat au développement alternatif (DIRECO).

En 1985, le projet Agro-Yungas est programmé pour cinq ans avec un financement de l'ex-UNFDAC (devenu United Nation International Drug Control Program, soit UNDCP). Dès 1988, le gouvernement lance également le Programme de développement alternatif régional (PDAR) qui accordent des crédits financiers aux paysans (PL480) arrachant au moins 30% de leurs surfaces de coca. Le ministère de l'Agriculture (IBTA-MACA) installe parallèlement des fermes expérimentales dans le Chapare dont l'objectif est la recherche de substituts de la coca.

Mais l'action la plus importante est celle financée par l'USAID. Le Programme de développement régional du Chapare (CRDP) s'est échelonné de 1983 à 1989. Entre 1991 et 1997, l'USAID a investi 80 millions de dollars dans le Projet de développement régional de Cochabamba (CORDEP) qui s'est fixé, en priorité, l'amélioration des conditions de commercialisation des produits « alternatifs » [Clawson, Rensselaer, 1996].

Malgré la menace de désertion financière des États-Unis en 1995, « l'offensive Clinton contre la drogue » semble vouloir miser, de plus en plus, sur le développement alternatif.

Selon les déclarations de l'ambassadeur nord-américain en Bolivie, le pays recevra pour 1997 une somme totale 114,3 millions de dollars destinés à la lutte antidrogue (toutes agences et institutions nord-américaines confondues), soit

30 millions de dollars de plus qu'en 1996. Autour de 60 % seraient consacrés au développement alternatif [*Los Tiempos*, 9 janvier 1997<sup>24</sup>].

### Les freins à la substitution de la coca

Les programmes de substitution de la coca du Chapare sont orientés essentiellement vers le développement d'une agriculture d'exportation (café, ananas, bananes, citrons, cœurs de palmiers, poivre, maracuja...). Cependant, leur application se heurte à une série de facteurs qui rendent leur efficacité très incertaine.

La reconversion agricole du Chapare est limitée, premièrement, par les contraintes écologiques : sols acides, risques d'inondation et d'érosion, pentes peu propices à la mécanisation... Si ces conditions ne sont pas gênantes pour la production de coca, elles le sont pour les autres types de cultures. Selon l'USAID et les sources nationales officielles, seulement 5 % du Chapare serait propice à une reconversion agricole. Autrement dit, pour se lancer efficacement dans d'autres types de production, les paysans seraient contraints d'émigrer vers des zones plus fertiles.

Le deuxième frein à la reconversion du Chapare est son isolement et la déficience de ses infrastructures routières. Les coûts de transport et de conservation représentent 85 % de la valeur des produits. De ce fait, leur commercialisation est souvent restreinte au marché local qui n'est guère offrant en termes de demande et de prix à la vente [Clawson, Rensselaer, 1996].

Un troisième problème est celui du temps de rentabilisation des productions alternatives. Tandis que la coca entre en production deux ans après sa plantation, avec un cycle productif d'environ 13 ans à raison de quatre récoltes par an, la reconversion agricole n'est rentable que plusieurs années après l'investissement initial (cas de l'ananas par exemple). À cela s'ajoute la capacité des paysans à augmenter les rendements de la coca : en 1990, ils disaient pouvoir récolter deux tonnes de coca par hectare, en 1995 quatre tonnes [Clawson, Rensselaer, *op. cit.*].

Enfin, et c'est la principale limite, aucun produit n'est actuellement capable de concurrencer les bénéfices monétaires de la coca [Labrousse, 1987, 1988; Healy, 1988; Quiroga, 1985, 1990; Brackelaire, 1992]. Selon une étude du CIDRE de Cochabamba (Centro de Investigación y Desarrollo Regional), les crédits octroyés aux paysans ont, certes, permis une augmentation de l'ordre de 59 % des superficies cultivées dans la Chapare, ainsi qu'une diversification de la production et une hausse des rendements (notamment pour l'ananas). Mais les revenus annuels des familles bénéficiaires des crédits sont restés inférieurs de 30 % à ceux obtenus grâce à la vente de coca avant les programmes d'intervention [CIDRE-USAID, 1993<sup>25</sup>].

24 Ces dernières années, les accords de coopération bilatéraux se multiplient. En 1996, la France a accordé 0,5 million de dollars non remboursables pour des projets « d'impacts immédiats », crédits générés par les programmes d'aide alimentaire de la France à la Bolivie par le biais de la *monetización* (revente des dons alimentaires) [*Bulletin de Bolivia Centrum*, 3 août 1996]. Lors de la visite de J. Chirac en mars 1997 en Bolivie, la France et la CEE ont accordé un crédit non remboursable de 60 millions de dollars destinés, en partie, à l'installation d'infrastructures sanitaires. À la même période, se succédaient en Bolivie les visites de diplomates russes, chinois, espagnols et britanniques [*Los Tiempos*, 20-22 mars 1997].

25 Cette étude dresse le bilan du programme de « Développement régional du Chapare et des hautes vallées associées » qui s'est échelonné de 1983 à 1991. Les résultats nous ont été communiqués par les responsables du CIDRE.

« Quand il a fait arracher sa coca, mon fils est resté vivre définitivement dans le Chapare. Au début, il a voulu planter des bananes avec l'argent de l'éradication. Les gens du gouvernement lui ont dit que cela se vendrait bien. C'est ce qu'il a fait. Mais nos terrains étaient trop isolés, on ne pouvait pas les transporter. Les fruits ont pourri sur place. Il s'est même endetté de 2 000 dollars. Alors, il a replanté de la coca.

Trois familles de la communauté avaient beaucoup de coca dans le Chapare, un peu plus de trois hectares sur des terrains bien placés, au bord des routes. C'est eux qui ont également le plus de terres dans la communauté. Début 1989, ils ont fait arracher deux hectares, tout en gardant le reste pour continuer à faire vivre leur famille. Avec cet argent et un crédit qu'ils ont reçu des ingénieurs, ils ont planté des ananas et des bananes. Ils ont dû attendre pas mal de temps pour avoir les premières bonnes récoltes. Maintenant, avec les fruits et la coca, ils gagnent plus que nous tous dans la communauté. Mais ils commencent à regretter. Car ils ne peuvent pas vendre leurs fruits à bon prix et beaucoup d'arbres sont malades.

Le gouvernement a fait beaucoup de promesses mais rien ne vient. On nous a dit aussi qu'il y aurait des écoles, des routes, des hôpitaux. Où sont-ils? Quand pourra-t-on vendre nos produits? À qui et à combien? Moi je dis qu'il ne faut plus obéir. Il ne faut plus arracher la coca. Il faut qu'il y ait une révolution comme au temps des patrons. »

### Un développement parallèle, à défaut d'être alternatif...

Malgré les difficultés de reconversion agricole du Chapare, les cultures licites indiquent une nette progression à partir de 1990. La chute des prix de la coca en 1989 et l'éradication massive qui a suivi peuvent expliquer ces tendances. De même, les actions menées par le gouvernement et par l'USAID (amélioration des conditions de transport et des variétés de produits, ouverture de marchés sur La Paz et Buenos Aires) ont pu également contribuer à faire grimper les prix de vente des cultures légales.

« Contrairement à une idée reçue, les revenus nets de la coca ne sont pas toujours plus élevés que ceux des produits légaux. » [Clawson, Rensselaer, *op. cit.*] Ces auteurs se basent sur l'étude de Joël Clark (*Alternative Development in the Chapare*, juin 1992) selon laquelle le revenu net par jour d'un hectare de coca en 1992 était de 5,34 dollars contre 6,60 dollars pour la banane, 16,8 pour l'ananas, 6,60 pour le citron et 9 pour le poivre<sup>26</sup>.

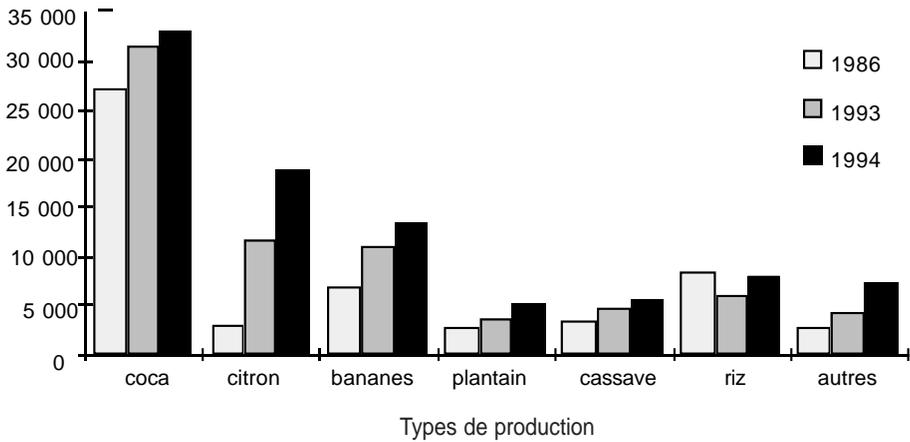
Ainsi, la valeur de la production légale dans le Chapare (donc sans compter la coca) serait passée de 9 millions de dollars en 1992-93 à 22 millions de dollars en 1993-94. Quant à sa superficie, elle était de 27 388 hectares en 1986 (soit 50% de la superficie cultivée) contre 59 078 hectares en 1994, soit 64% des surfaces (*fig. 3*).

Les données du Fonodal (Fondo Nacional de Desarrollo Alternativo) pour l'année 1996 indiquent également des tendances à la hausse : les familles qui profitent de l'agriculture de substitution et de l'agro-industrie du Chapare seraient aujourd'hui plus nombreuses que celles qui dépendent de la production de coca et de sa transformation (respectivement, 60 000 familles contre 50 000).

---

26 Cependant, les revenus des productions légales restent sans comparaison avec ceux que procure la transformation de la coca. Certes, celle-ci est devenue une activité moins lucrative. Mais selon les données de 1996 fournies par l'ambassade de France en Bolivie, la vente de la coca rapporte entre 240 et 320 dollars par an et par hectare, mais 3 000 à 4 000 dollars si le paysan procède à sa transformation en pâte-base. Or les cultures nouvellement introduites dans le Chapare rapportent en moyenne 1 500 dollars par an et par hectare.

Figure 3 – Évolution de la production agricole au Chapare (en hectares)



Sources : Clawson, Rensselaer [1996].

1993 et 1994 Agricultural Surveys, Gouvernement de Bolivie.

1986 Projet PDAR ; Superficie de coca pour 1993 et 1994 : données du INCSR.

En d'autres termes, la reconversion du Chapare serait en bonne voie et constituerait, d'après certains spécialistes, le volet le plus prometteur des politiques antidrogues.

« Après des années de pauvres performances économiques, les économies andines paraissent s'engager dans une phase de solide croissance [...]. Dans ces circonstances, le poids de la cocaïne dans les économies nationales va certainement décliner » [Clawson, Rensselaer, 1996]. En Bolivie, « la solution est dans le développement alternatif et dans le désenclavement de la région du Chapare » [*op. cit.*].

Toujours est-il que le développement alternatif n'a pas empêché les superficies illégales d'augmenter. « Ce qui s'est passé dans le Chapare, ce n'est pas un développement alternatif, mais plutôt un développement parallèle » [Clawson, Rensselaer, 1996]. Tout porte à croire que la substitution s'est jouée à un autre niveau : de nouveaux producteurs de coca sont venus relayer ceux qui se sont tournés vers les cultures légales.

De plus, les politiques de substitution continuent de susciter la défiance et la suspicion, non seulement des syndicats, mais également de nombreux paysans qui se sont engagés dans la reconversion. Début 1997, des dizaines de milliers d'hectares de bananes dans le Chapare (soit plus de 3 000 producteurs) étaient menacés par une maladie, remettant ainsi en cause l'efficacité des programmes de développement [Los Tiempos, 21 février 1997]. En mars 1997, plus de 500 producteurs de cultures légales se joignaient aux marches de protestation des *cocaleros*.

De leur côté, les syndicats demandent un audit international pour vérifier l'efficacité des programmes alternatifs. En mars 1997, Benedicto Mendez, secrétaire de la fédération du Carrasco tropical, déclarait à la presse :

« Le développement alternatif est un échec et cette affirmation, nous pouvons la démontrer avec plusieurs exemples : le bétail, qu'avec tant de propagande le gouvernement a amené dans le Chapare, est déjà mort. Les fruits se vendent à très bas prix, un litre de lait est vendu 1 bolivien, 100 oranges 10 boliviens, les autres produits encore moins cher. »  
[*Los Tiempos*, 5 mars 1997.]

## Violences et violations dans le Chapare

Depuis une dizaine d'années, les politiques antidrogues en Bolivie ne cessent d'être sources de tensions sociales et de vives protestations. Mais leur durcissement, à partir de 1994, ont aggravé l'ampleur des conflits.

Outre les grandes marches pacifiques et les grèves de la faim des femmes *cocaleras* (en septembre 1994, avril-mai 1995, février 1996 et mars 1997), les conflits se traduisent par de violents affrontements entre les unités d'intervention de l'Umopar et les producteurs de coca à l'occasion des opérations d'éradication. L'année 1995 a été marquée par la mort de quatre paysans et par douze blessés. Début 1996, de violents affrontements à Chiripiri faisaient une vingtaine de blessés et plus de 150 personnes ont été arrêtées. Enfin, pour la seule période qui va de janvier à mars 1997, sept séries d'affrontements se sont succédé dans le Chapare, le plus violent ayant fait un mort et neuf blessés graves parmi les paysans (affrontements de Senda 5 et Senda 6 dans le Carrasco tropical, le 26 février).

Dans les années quatre-vingt, les revendications des syndicats paysans étaient essentiellement idéologiques (défendre la coca comme héritage ancestral). À partir de 1990, leur contenu a pris un caractère plus concret et pragmatique. Outre la dénonciation du détournement des fonds internationaux consacrés surtout aux salaires des fonctionnaires de l'État, du non-paiement de la compensation financière des plants arrachés et, plus récemment, de l'expulsion « imminente » des colons du Chapare dont les terres seraient « bradées » aux entreprises privées<sup>27</sup>, les *cocaleros* s'opposent aux politiques d'éradication qui ont pris un nouveau visage. En effet, la loi 1008, qui avait fixé le principe de la compensation financière de l'éradication volontaire, ne s'applique qu'aux cultures antérieures à 1988. Or, avec la multiplication de nouveaux plants et au regard de la loi 1008, il est tout à fait justifié, aux yeux des autorités gouvernementales, d'avoir à procéder à l'éradication forcée et sans compensation financière. Entre 1989 et 1994, selon les données de la DIRECO, 1 700 hectares de nouveaux plants dans les Yungas et 8 260 hectares dans le Chapare ont été arrachés selon ce principe. Outre son caractère répressif, l'éradication forcée pose un problème d'ordre pratique car elle implique que l'on puisse vérifier l'âge des plantations antérieures à 1988. À titre

27 Le Club de Paris aurait suggéré à la Bolivie, début 1996, l'étatisation des terres du Chapare pour les transférer ensuite au domaine privé. Fin avril 1996, le gouvernement bolivien annonce la « création d'un parc industriel » dans le Chapare et des mesures d'allègement fiscal pour les entreprises qui investiront plus de 100 000 dollars dans cette région [*Bulletin international du CEDIB*, 3 (14)].

d'exemple, et selon la représentante de la Défense internationale des enfants (DNI), l'éradication forcée du 25 février 1997 à Senda 5 et Senda 6 a concerné essentiellement des plants anciens et un seul cas de plant « récent ».

Ces formes d'abus ne manquent pas d'alimenter la résistance des producteurs de coca, d'autant que les positions du gouvernement sont des plus contradictoires. En effet, en février 1996, après d'importantes manifestations populaires, la signature d'un acte « d'entente » entre la COB et le gouvernement devait mettre fin à l'éradication forcée. Mais les opérations de répression reprenaient dès le mois suivant, selon les mêmes principes. En mars 1997, les *cocaleros* des Yungas se mobilisaient contre l'entrée des forces policières de l'Umopar [*Los Tiempos*, 17 mars 1997].

Ainsi, la résistance paysanne face aux politiques gouvernementales, et derrière elles celles des États-Unis, s'est cristallisée sur le thème de la violation des Droits de l'homme. Ces deux dernières années, les preuves des abus et des violences commises lors des opérations de répression se sont multipliées, avec en particulier la publication du rapport de Human Rights Watch-Americas (mai 1996). De même, selon une étude de la Red Andina réalisée fin 1996 dans la prison de Cochabamba, 61 % des détenus selon la loi 1008 auraient été frappés et torturés par les effectifs de la police antidrogue et 92 % auraient été appréhendés sans mandat d'arrêt officiel [*Los Tiempos*, 3 janvier 1997]. En mars 1997, un rapport de deux représentants boliviens de la Commission des droits de l'homme de la Chambre des députés apportait les preuves de violences commises lors des affrontements survenus le mois précédent [*Los Tiempos*, 1<sup>er</sup> mars 1997].

### Quant à l'histoire d'Antonio C...

Dans le Chapare, la violence continue. Mais ce que l'on sait de la vie d'Antonio C. s'arrête en 1993. De cette région « maudite », disait-il, il n'avait plus que les échos, et aussi l'amertume d'un fils encore en prison.

« Je sais ce qui se passe là-bas. Les gens de la communauté qui partent encore me racontent. Les Américains, les "Leopardos" et ceux du gouvernement sont partout. Des fois, ils arrêtent les bus ou les camions. Ils fouillent tout. Les gens attendent des heures sur le bord des routes. Ils viennent voir dans les maisons s'il n'y a pas du kérosène (qui sert à l'élaboration de la pâte-base). Ils font sortir les gens avec des gaz et des fusils. Quand ils ne trouvent rien, ils deviennent violents.

Le gouvernement nous accuse, nous les *cocaleros*, d'être manipulés par les syndicats et les narcotrafiquants. Mais ce qu'ils ne voient pas, c'est que ceux qui sont dans les syndicats sont des gens comme moi ou comme mon fils, des producteurs de coca qui doivent faire vivre leurs enfants et les faire aller à l'école.

Mon fils, lui, était membre de la centrale syndicale de Ivirgazama. Fin 1991, il a manifesté et il a été arrêté avec deux autres personnes de notre communauté. Il est en prison depuis, il n'a pas été encore jugé. Je n'ai pas l'argent pour le faire sortir. »

### BIBLIOGRAPHIE

AGUILO F. [1988], « Movilidad espacial y movilidad social generada por el narcotráfico », in *Efectos del narcotráfico*, Reporte del taller de política social de Ildis, La Paz, Ildis : 53-81.

- BRACKELAIRE V. [1992], « Coca, développement et coopération internationale en Bolivie », *Tiers Monde*, 131, p. 673-691.
- CARO D., RIORDAN J., CABLES M. [1992], *Encuesta de hogares rurales de Cochabamba : resultados preliminares*, USAID-Bolivia, OWD, AID, 15 p.
- CARTER W. E., MAMANI M. [1986], *Coca en Bolivia*, La Paz, La Juventud, 530 p.
- CIDRE-USAID [1993], *Impactos de los proyectos de desarrollo alternativo en el departamento de Cochabamba*, rapport interne non publié.
- CLAWSON P., RENNELAER W. III L. [1996], *The Andean Cocaine Industry*, New York, St Martin's Press, 276 p.
- HEALY K. [1988], « Coca, the State and the Peasantry in Bolivia : 1982-1988 », *Journal of Inter-american Studies and World Affairs*, 30 (2-3) : 105-126.
- HUMAN RIGHTS WATCH-AMERICAS [1996], *Bolivia under pressure. Human Rights Violations and Coca Eradication*, 8 (4), 36 p.
- INE [1993], *Censo 1992 : resultados finales, Cochabamba*, La Paz, Ministerio de Planeamiento y Coordinación, Instituto Nacional de Estadística de Bolivia, 210 p.
- LABROUSSE A. [1987], « Drogue et politique internationale : le bouc émissaire bolivien », *La Revue nouvelle*, 85 (1) : 3-17.
- LABROUSSE A. [1988], « Économie politique de la coca-cocaïne », *Problèmes d'Amérique latine*, 62, 19 p.
- LABROUSSE A. [1991], *La Drogue, l'Argent et les Armes*, Fayart, 477 p.
- LASERNA R. [1995], « Bolivie : l'économie de la drogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 83-99.
- LASERNA R. [1998], « Bolivie : la politique antidrogue du gouvernement Sánchez de Lozada », *Problèmes d'Amérique latine*, 28 : 85-107.
- MALETTA H. [1980], *La Fuerza de trabajo en Bolivia (1900-1976) : Analisis crítico de la información censal. Proyecto de Migraciones y Empleo Rural y Urbano*, La Paz, Ministerio de Trabajo y Desarrollo Laboral, OIT-UNFPA, 34 p.
- PEREZ C. [1992], *Tendencias migratorias en las áreas de producción de coca en Cochabamba, Bolivia*, Síntesis del seminario sobre Narcotráfico y Sociedad, Cochabamba, CLACSO-CERES, 8 p.
- PIZARRO R. A. [1991], *Que sabemos del Chapare?*, Cochabamba, CERES-CLACSO, 61 p.
- QUIROGA J. A. [1985], « Campesino, coca y agricultura », *Debate agrario*, Lima, 10 : 7-30
- QUIROGA J. A. [1990], *Coca/cocaína. Una vision boliviana*, La Paz, AIPE-PROCOM-CEDLACID, 129 p.
- THOUMI E. F. [1995], « Pays andins : l'échec des politiques antidrogue », in *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 3-19.
- URIOSTE M. [1992], *Fortalecer las comunidades. Una utopia subversiva, democratica... y posible*, La Paz, AIPE-PROCOM-TIERRA, 257 p.